



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 29 mars 2017

Monsieur le Préfet des Landes
s/c de Monsieur le Secrétaire général
24 rue Victor Hugo
40021 MONT DE MARSAN

Transmission électronique

Objet : AQUALIA à Arue

Monsieur le Préfet,

Le projet d'arrêté préfectoral concernant AQUALIA à Arue a été présenté au CODERST le 16 novembre 2015. Compte tenu des réponses du pétitionnaire aux questions qui lui ont été posées et des engagements qu'il a pris, le CODERST a émis un avis favorable à l'unanimité.

Malheureusement, la SEPANSO a été informée que l'arrêté préfectoral n'est pas respecté : les riverains de l'usine AQUALIA de la cité Nauton et surtout ceux de Nabias ont vu leur qualité de vie dégradée par les odeurs émises par l'usine. Les nerfs de certains sont à bout.

Selon les informations qui nous ont été communiquées, AQUALIA procéderait à des essais en ayant recours à des huiles essentielles pour masquer les odeurs. Nous savons que cette approche peut poser d'autres problèmes d'ordre sanitaire. Sauf erreur de ma part, les meilleures techniques disponibles consistent à détruire les molécules (torche à plasma par exemple) ou à les fixer sur des filtres biologiques.

Nous avons également appris que des fonctionnaires de la DREAL, suivent ce dossier attentivement.

En ce qui nous concerne, nous voulons qu'AQUALIA respecte votre arrêté préfectoral. J'ai donc l'honneur de vous prier de bien vouloir indiquer au CODERST comment l'administration appréhende cette situation.

En espérant que cette affaire pourra être inscrite en question diverse, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53 georges.cingal@wanadoo.fr

P.S. Permettez-moi de rappeler que nous souhaitons également toute information utile sur l'arrêté de mise en demeure de l'usine Soléal-Bonduelle à Bordères & Lamensans (problèmes d'odeurs et de bruits)